

Chèque Sport CAES

- **Les Coupons Sport ANCV** sont basés sur le même principe que les Chèques Vacances, mais sont dédiés à la pratique sportive. Ils permettent de régler à moindre coût partout en France adhésions, licences, abonnements, cours et stages sportifs (à l'exclusion d'équipement ou de matériels sportifs).
- Les Coupons Sport ANCV se présentent sous la forme de coupures de 10 € nominatives et sécurisées. Le prix d'achat des coupons par les agents Inserm dépend de leur taux de **subvention CAES** : (10 à 60 %)
- **Maximum de 10 coupons** par agent et conjoint.
- En cas de dépassement de budget, une sélection des dossiers subventionnables sera effectuée selon les critères habituels (première demande CAES, quotient familial).
- Ils sont utilisables toute l'année dans les clubs et associations sportifs conventionnés par l'ANCV. Les Coupons Sport ANCV sont valables 2 ans en plus de son année d'émission (un coupon émis en 2012 est valable jusqu'au 31.12.2014).
- Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site de **l'ANCV** : Un moteur de recherche permet de trouver les clubs et associations agréés par l'ANCV (par critères géographiques ou par type de sport)
http://particulier.ancv.com/guide/formulaire_cs
- Si votre club ou association ne figure pas sur ce moteur de recherche, n'hésitez pas à leur demander s'ils acceptent néanmoins les coupons Sport (la procédure de conventionnement avec l'ANCV est simple et rapide)

Les coupons doivent être commandés au CAES avant les 2^{èmes} vendredis de février, mai, septembre et novembre, pour un envoi des coupons le mois suivant.